## Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

## MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2021-991 du 28 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

NOR: SSAZ2123132D

Le Premier ministre.

Sur le rapport du ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code civil, notamment son article 1<sup>er</sup>;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-15 et L. 3131-17;

Vu la loi  $n^{\circ}$  2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, ensemble la décision  $n^{\circ}$  2021-819 DC du 31 mai 2021 du Conseil constitutionnel ;

Vu le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2021-990 du 28 juillet 2021 déclarant l'état d'urgence sanitaire dans certains territoires de la République ;

Vu l'urgence,

## Décrète :

- **Art.** 1er. Le décret du 1er juin 2021 susvisé est ainsi modifié :
- 1° Au premier alinéa du I de l'article 4, les mots : « En Martinique et à La Réunion » sont remplacés par les mots : « En Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy » ;
- 2° Au premier alinéa du I de l'article 4-2, après les mots : « En Guyane », sont insérés les mots : « , en Martinique et à La Réunion » ;
- 3° Au dernier alinéa du I de l'article 23-2, après les mots : « de la Martinique », sont insérés les mots : « et, à compter du 2 août 2021 à 0 heure, de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, ».
- **Art. 2.** Le ministre de l'intérieur, le ministre des outre-mer et le ministre des solidarités et de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République et entrera en vigueur immédiatement.

Fait le 28 juillet 2021.

JEAN CASTEX

Par le Premier ministre:

Le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran

> Le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin

Le ministre des outre-mer, Sébastien Lecornu